

Monsieur le Commissaire enquêteur, j'ai des amis à DOUSSAY et apprécie ce village, ses environs, sa riche biodiversité.

A ce titre je vous prie de refuser le projet éolien qui prévoit des engins qui ne respectent pas deux critères importants pour la préservation des chiroptères. A savoir :

1°) « *une distance minimale de 200 m vis-à-vis des habitats sensibles pour les chauves-souris (boisements, haies, zones humides, cours d'eau) afin de limiter les risques de mortalité de ces espèces.* » ainsi que le précise la MRAe. Or La configuration du parc fait que cette distance est limitée à 150m.

*Cette recommandation est réitérée dans la Note technique<sup>4</sup> du Groupe de Travail Éolien de la Coordination Nationale Chiroptères de la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFEPM) de décembre 2020, qui rappelle de ne pas installer d'éolienne en contexte forestier et bocager car ceux-ci induisent un risque accru de mortalités*

.2°) Une dimension des rotors qui prévoit une garde au sol inférieure à 50 m « *La MRAe considère que les modifications de la géométrie des aérogénérateurs, conduisant pour les éoliennes E3 à E6 à la diminution de l'espace entre le bas des pales et le sol, sont susceptibles d'impacts significatifs, en particulier sur les risques de collision avec les espèces de bas vol de la faune volante. Elle considère que ce point nécessiterait une évaluation environnementale précise.* »

« *La MRAe relève l'augmentation du diamètre des rotors pour des hauteurs de mâts identiques pour les éoliennes E3 à E6, diminuant ainsi les hauteurs de garde au sol (la distance entre le sol et le bout de pale est portée de 22,25 m à 25 m pour les éoliennes E1 et E2, et est réduite de 33,75 m à 30 m pour les éoliennes E3 à E6)* »

Comment accepter une augmentation du diamètre des rotors par rapport au projet précédent ? ...

Visiblement le promoteur se moque éperdument de la biodiversité. Que peut-on espérer de sa part si ce projet venait à être accepté ?... D'autant plus que la MRAe relève qu'il ne s'est pas préoccupé du suivi de la mortalité sur les parcs voisins en activité.

« *Elle constate que le dossier n'intègre aucun résultat de tel suivi pour des parcs éoliens en activité, voisins du projet, qui auraient pu constituer une référence très utile* »

Grossière erreur révélatrice d'un état d'esprit incompatible avec la nécessaire protection de la biodiversité

Je vous remercie de donner un avis défavorable à ce projet, et vous prie d'agréer mes cordiales salutations.

Maggy Ernst